

LE TRI ET LE RECYCLAGE DES DECHETS



www.surfrider-europe.org

Le nombre d'habitants sur Terre et leur niveau de vie ne cessent d'augmenter. La consommation croît, le temps consacré à la préparation des repas diminue, ce qui nous pousse à acheter des portions individuelles ou des plats surgelés vendus dans des emballages volumineux. Le matériel électroménager est de plus en plus présent dans nos foyers et leur durée de vie diminue. Les prospectus publicitaires envahissent nos boîtes à lettre. Nous produisons 360 Kg de déchets/habitant/an et chaque année, cette quantité augmente de 1%. Les déchets des Français représentent 2500 fois la Tour Eiffel chaque année !!!

Tout ce qui est mis dans une poubelle normale est enfoui ou **incinéré**.

Mots clés :

Tri sélectif
Recyclage
Déchet organique
Compostage
Incinération



Les emballages représentent 1/3 du volume de nos poubelles, nous pouvons diminuer ça ! Aujourd'hui seulement 20% des déchets sont **recyclés**, alors que les communes s'organisent pour permettre à tous d'agir : installation de centres de tri, diminution des décharges sauvages, information du public, ramassage ou mise à disposition de conteneurs.

En **triant sélectivement** ses déchets, on permet le recyclage des emballages (le verre pour refaire du verre, le plastique pour constituer la polaire des pull-overs, le papier pour refaire du papier, etc.), le compostage des déchets verts et le traitement des déchets dangereux.



Que pouvons-nous faire à notre échelle ?

- ✓ Limiter les impressions de papier (factures numériques, impression recto verso ...) et utiliser du papier recyclé
- ✓ Ne pas acheter de produit en emballage individuel
- ✓ Acheter des produits en vrac
- ✓ Refuser les sacs plastiques donnés dans les magasins
- ✓ Eviter le gaspillage
- ✓ Refuser la publicité dans votre boîte à lettre en y apposant un autocollant « stop pub »
- ✓ Acheter des produits contenant les labels environnementaux « Eco labels »
- ✓ Faire du **compost** avec ses **déchets organiques** (restes alimentaires, épluchures, os, ...)
- ✓ Trier ses déchets et les déposer dans les poubelles appropriées



Le saviez-vous ?



En agissant pour réduire vos déchets, vous ferez également des économies sur votre budget !

50% de ce que contient notre poubelle est recyclable ou compostable !

Les produits contenant le point vert sont recyclables, à condition bien sûr de les jeter dans les bons endroits



Pour aller plus loin :

www.ecoemballages.fr; www.reduisonsnosdechets.fr; www.ecologie.gouv.fr